

## **DOCUMENT FINAL**

Les syndicats des services publics du Groupe de la Méditerranée se sont réunis le 25 septembre 2006, à Palerme lors de leur XXVIII<sup>e</sup> réunion extraordinaire. Au terme de débats animés et approfondis, ils ont constaté que:

la mondialisation, les identités politique et juridique de l'Ue ainsi que ses tourments constitutionnels, la politique socio-économique de l'Union européenne (et son cortège d'initiatives hasardeuses, en commençant par la fameuse directive Bolkestein), la campagne en faveur d'une reconnaissance juridique des services publics, l'intensification considérable du dialogue social européen, également dans le domaine des services publics, l'élargissement de l'Ue témoignent, avec force, de la nécessité de posséder, en Europe, une voix syndicale de représentation des services publics qui soit large, forte, reconnue, démocratique et représentative.

Au cours de ces dernières années, la FSESP s'est mesurée à ces problèmes avec détermination et il apparaît clairement que sa force d'action purement syndicale ressent un besoin urgent de soutien et de renforcement.

La création d'une nouvelle organisation paneuropéenne, fortement solidaire avec le reste du monde, qui s'adresse à une Europe plus politique que géographique, notamment à travers la fusion de la FSESP et de l'ISP Europe, doit permettre de donner un forum d'expression de plus en plus large, en Europe, aux travailleuses et aux travailleurs européens, c'est là une véritable exigence.

C'est pour cette raison que la fusion avec l'ISP Europe ne doit pas répondre à des besoins d'ordre purement organisationnels et/ou administratifs. Dans cette optique, le Groupe Méditerranéen demande que le processus entamé soit accompli avec attention et sagesse, dans une logique du pas à pas, sans précipitation inutile, avec l'implication convaincue de tous et avec pour résultat final la mise à disposition de nos membres d'une nouvelle structure

qui soit un outil encore plus efficace, encore plus démocratique que celui qu'ils ont commencé à connaître et à apprécier aujourd'hui en Europe.

La nouvelle fédération ne doit pas faire courir de risques à la structure ni au fonctionnement de la FSESP, elle doit défendre et exprimer les positions des travailleurs et travailleuses du secteur publique européen, ainsi qu'elle doit en garantir l'indépendance et l'efficacité dans la défense des services publics au sein de l'Union européenne et doit se fonder sur sa force mobilisatrice et de pression ainsi que sur son pouvoir en termes de dialogue social et de négociation collective.

La nouvelle fédération paneuropéenne doit s'engager de manière active dans les politiques européennes de voisinage (notamment dans la région Méditerranée)<sup>1</sup>.

C'est pour ces raisons que les statuts de la nouvelle fédération doivent reconnaître l'indépendance politique, organisationnelle et financière de la FSESP, dont l'appellation, largement reconnue et respectée en Europe à ce jour, devra être préservée.

Le Groupe Méditerranéen approuve le document préparatoire de la réunion extraordinaire du 25 septembre qui indique quelques pistes de réflexion et pose quelques questions en termes politique et d'organisation, laissant les points de détail aux fruits des débats qui émergeront au sein du groupe de travail, au sein des collèges et surtout au sein des organismes décisionnels élus de la Fédération et de l'ISP.

Il souhaite cependant indiquer dans les grandes lignes que:

- la solution politique la plus en phase avec cette approche d'un syndicat européen ayant une identité forte et une solide indépendance est l'affiliation directe, en tant que sujet unique, de la FSESP à la nouvelle fédération, notamment pour ce qui est des rapports avec le monde syndical en général;
- il faut garder bien à l'esprit les effets de l'élargissement, avec une attention portée aux politiques de l'Union à 25 (et bientôt à 27), pour lesquelles seuls les syndicats des pays directement concernés doivent pouvoir décider.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Comme cela est indiqué dans le document David Hall, PSIRU EPSU-PSI "The EU Neighbourhood policy (ENP) - implications for public services and unions ", Mai 2006, des 17 pays concernés par la politique de voisinage, non moins de 10 font partie de la zone Euro-méditerranéenne (Algérie, Autorité palestinienne, Egypte, Jordanie, Israël, Liban, Libye, Maroc, Syrie et Tunisie)

Du point de vue de l'organisation :

- il faut garder en place les actuels comités permanents et de secteur (secteurs de l'administration nationale, des collectivités territoriales, de la santé et de l'énergie);
- la nouvelle organisation devra s'occuper, activement et concrètement, des politiques de la jeunesse, des politiques en matière de parité de genre, des politiques d'immigration et trouver les meilleurs moyens de les développer et de les mettre en œuvre ;
- il faut maintenir les collèges (*costituencies*) sub-régionaux ainsi qu'une structure de représentation de ceux-ci au sein de la nouvelle fédération ;
- la nouvelle cotisation doit représenter, pour les syndicats affiliés, une réduction globale des coûts (elle ne doit pas être la somme pure et simple des cotisations actuelles) ainsi qu'un rééquilibre entre les cotisations européennes et les cotisations globales;
- la nouvelle fédération ne doit pas créer de déséquilibre dans le budget actuel de la FSESP.

Sur ces thèmes, le Groupe Méditerranéen mandate ses représentants membres du groupe de travail FSESP-ISP (dont la porte-parole sera Rosa Pavanelli) pour exposer et défendre les positions définies à l'issue de la discussion de Palerme. Les représentants, à travers la coordination du groupe, informeront les membres des résultats de la prochaine réunion de Genève (9-10 octobre) et proposeront des actions à venir. Tout cela sera possible grâce à un forum permanent de débat et à la mise en œuvre d'un site web.

Le Groupe évaluera la situation lors de sa prochaine réunion, en Espagne, au cours de laquelle sera étudié, entre autres, le rôle du Groupe Méditerranéen à l'égard des politiques de voisinage.

(4 octobre 2006)